



Résiliation d'un bon de commande pour un véhicule

Par **aubert**, le **01/02/2012** à **12:55**

Bonjour, j'ai signé un bon de commande pour un véhicule mais après réflexion j'ai envoyé un recommandé (3 jours après) pour annuler celui-ci. Le vendeur ne semble pas être d'accord pour me restituer mon chèque de 5000€ (10 pour cent de la somme totale). Est-il dans son droit? N'y a-t-il pas un délai de réflexion de 7 jours? merci d'avance pour les réponses cordialement

Par **chaber**, le **01/02/2012** à **14:13**

bonjour
Si vous vous êtes rendu chez le concessionnaire pour effectuer votre achat, il n'y a pas de délai de rétractation.
La seule solution est que, si mention est faite achat à crédit, est que celui-ci soit refusé